

**COMMUNE DE MOLLAU**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 Février 2016  
-----

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

**Nombre de Conseillers élus** : 11

**Nombre de Conseillers en exercice** : 09

**Nombre de Conseillers présents** : 06

Mmes Sophie DI LENARDO et Laetitia HOLTZ  
MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, et Olivier ROMINGER

**Absents excusés** : - M. Ludovic JOSYFYSZYN donnant procuration de vote à  
M. Daniel ISENSCHMID  
- M. Frédéric CAQUEL donnant procuration de vote à Mme Sophie  
DI LENARDO  
- Mme Claudine ARNOLD

-----  
Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.  
-----

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 14.01.2016
3. Modification de l'aménagement de la Forêt communale pour la période 2016-2022
4. Approbation du Compte de Gestion 2015 - Forêt
5. Approbation du Compte Administratif 2015 - Forêt
6. Affectation des résultats de l'exercice 2015 - Forêt
7. Approbation du Compte de Gestion 2015 – Commune
8. Approbation du Compte Administratif 2015 – Commune
9. Affectation des résultats de l'exercice 2015 – Commune
10. Approbation du Budget Primitif Forêt
11. Approbation du Budget Primitif Commune
12. Demande de l'ASG
13. Subventions 2016

.../...

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : motion pour le régime local d'Assurance Maladie d'Alsace- Moselle.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### **N° 1 - Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil désigne unanimement Mme DI LENARDO Sophie pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assistée par Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

### **N° 2 - Approbation du PV du 14.01.2016**

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

### **N° 3 - Modification de l'aménagement de la Forêt communale pour la période 2016-2022**

Le Maire soumet, au Conseil, un projet modificatif du plan d'aménagement de la forêt pour la période 2016-2022.

Chaque année, les Services de l'ONF proposent un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement. La Commune décide annuellement de la programmation de ces opérations.

Il expose les grandes lignes du projet :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF en vertu des dispositions de l'article L.213-3 du code forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**EMET** un avis favorable au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2<sup>e</sup> de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre à Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

**N° 4 - Approbation du Compte de Gestion 2015 - Forêt**

M. Raymond NICKLER, Maire, présente à l'Assemblée le Compte de Gestion Forêt 2015 dressé par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière à Saint-Amarin.

Considérant que ce Compte de Gestion Forêt 2015 est en conformité avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** ce document,

**AUTORISE** le Maire à le signer.

**N° 5 - Approbation du Compte Administratif 2015 - Forêt**

*Le Maire se retire de la salle des séances pour ce point précis*

Présenté et commenté par M. Yves KLEIN, le Compte Administratif Forêt 2015 donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	125 868.35 €
<i>Recettes</i>	162 269.90 €
<b><i>Excédent</i></b>	<b>36 401.55 €</b>
<b><i>Report excédentaire de 2014</i></b>	<b>57 236.07 €</b>
<b><i>Total de l'excédent de fonctionnement</i></b>	<b>+ 93 637.62 €</b>

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	91 175.13 €
<i>Recettes</i>	55 328,17 €
<b><i>Déficit</i></b>	<b>- 35 846.96 €</b>
<b><i>Report déficitaire de 2014</i></b>	<b>- 5 328.17 €</b>
<b><i>Total du déficit d'investissement</i></b>	<b>- 41 175.13 €</b>

Appelé à se prononcer sur ce document, le Conseil Municipal,

**RECONNAIT** la sincérité des comptes,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**DONNE** décharge au Maire et signe ce Compte Administratif Forêt 2015.

*Le Maire rejoint la salle des séances.*

### **N° 6 - Affectation des résultats de l'exercice 2015 - Forêt**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2015 du Budget Forêt :

*Fonctionnement :*                    + 93 637.62 €

*Investissement :*                    - 41 175.13 €

et remémore que l'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement si besoin était.

Il rappelle que, dans le cas inverse, cette recette est reprise au budget de l'année N+1.

Le résultat de la section d'investissement figurerait en D.001 « déficit d'investissement antérieur reporté » au Budget Primitif 2016 – Forêt, si tel était le cas.

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2015 en rappelant que cet excédent peut être employé soit pour réaliser l'opération d'autofinancement prévue dans les lignes 021 et 023 ou/et garder cet excédent en réserve d'exploitation ou l'utiliser pour couvrir les dépenses d'exploitation, auquel cas cet excédent est inscrit sur la ligne budgétaire R.002.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer à ce sujet,

**DECIDE** unanimement d'affecter les résultats de 2015 comme suit :

+ 52 462.49 € en report au      002 (RF) du B.P. 2016 – Forêt

+ 41 175.13 € en report au    1068 (RI) du B.P. 2016 – Forêt

- 41 175.13 € en report au      001 (DI) du B.P. 2016 – Forêt

**N° 7 - Approbation du Compte de Gestion 2015 - Commune**

M. Raymond NICKLER, Maire, présente à l'Assemblée le Compte de Gestion 2015 dressé par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière à Saint-Amarin.

Considérant que ce Compte de Gestion 2015 est en conformité avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** ce document,

**AUTORISE** le Maire à le signer.

**N° 8 - Approbation du Compte Administratif 2015 - Commune**

*Le Maire se retire de la salle des séances pour ce point précis.*

Présenté et commenté par M. par M. Yves KLEIN, le Compte Administratif Communal 2015 donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	461 284.38 €
<i>Recettes</i>	509 436.58 €
<b><i>Excédent</i></b>	<b>48 152.20 €</b>
<b><i>Report excédentaire de 2014</i></b>	<b>35 947.60 €</b>
<b><i>Total de l'excédent de fonctionnement</i></b>	<b>+ 84 099.80 €</b>

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	208 707.18 €
<i>Recettes</i>	197 944.56 €
<b><i>Déficit</i></b>	<b>- 10 762.62 €</b>
<b><i>Report déficitaire de 2014</i></b>	<b>- 71 439.48 €</b>
<b><i>Total du déficit d'investissement</i></b>	<b>- 82 202.10 €</b>

Appelé à se prononcer sur ce document, le Conseil Municipal

**RECONNAIT** la sincérité des comptes,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**DONNE** décharge au Maire et signe ce Compte Administratif 2015.

*Le Maire rejoint la salle des séances.*

### **N° 9 – Affectation des résultats 2015 – Commune**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2015 :

*Fonctionnement :* + 84 099.80 €

*Investissement :* - 82 202.10 €

**Total général :** + 1 897.70 €

et remémore que l'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement si besoin était.

Il rappelle que, dans le cas inverse, cette recette est reprise au budget de l'année N+1.

Le résultat de la section d'investissement figurerait en D.001 « déficit d'investissement antérieur reporté » au Budget Primitif 2016 si tel était le cas.

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2015 en rappelant que cet excédent peut être employé soit pour réaliser l'opération d'autofinancement prévue dans les lignes 021 et 023 ou/et garder cet excédent en réserve d'exploitation ou l'utiliser pour ouvrir les dépenses d'exploitation auquel cas cet excédent est inscrit sur la ligne budgétaire R.002.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer à ce sujet,

**DECIDE** unanimement d'affecter les résultats de 2015 comme suit :

+ 1 897.70 € en report au 002 (RF) du B.P. 2016

- 82 202.10 € en report au 001 (DI) du B.P. 2016

+ 82 202.10 € en report au 1068 (RI) du B.P. 2016

**N° 10 - Approbation du Budget Primitif Forêt**

Le Maire présente et commente le Budget Primitif Forêt 2016 comme suit :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	:	160 712.49 €
<i>Recettes</i>	:	160 712.49 €

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	:	59 096.71 €
<i>Recettes</i>	:	59 096.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** unanimement ce Budget Primitif Forêt 2016.

**N° 11 - Approbation du Budget Primitif Commune**

Le Maire présente et commente le Budget Primitif 2016 - Commune, comme suit :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	:	421 692.70 €
<i>Recettes</i>	:	421 692.70 €

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	:	116 496.10 €
<i>Recettes</i>	:	116 496.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** unanimement ce Budget Primitif 2016 - Commune.

## **N° 12 - Demande de l'ASG**

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Alain ROGY, Président de l'ASG (Association Sportive et Gymnique). Il sollicite la Commune pour une corde de bois comme lot pour la fête de la Saint-Nicolas qui aura lieu en décembre 2016.

La dernière demande de l'ASG datant de 2008, le Conseil, unanimement,

**DONNE** un avis favorable.

## **N° 13 - Subventions 2016**

### Demande de subvention réseau APA

Le Maire informe que APALIB' et APAMAD sollicitent la Commune pour le versement d'une subvention en 2016. A ce jour, le réseau associatif APA, qui regroupe notamment les associations APAMAD et APALIB', est intervenu en 2015 auprès de 17 personnes molloviennes.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à APALIB' ;

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à APAMAD ;

Cette subvention sera intégrée à la liste annuelle des bénéficiaires 2016.

### Demande de subvention Delta Revie

Le Maire informe que l'Association Delta Revie sollicite la Commune pour le versement d'une subvention en 2016 ; 4 personnes molloviennes sont abonnées à ce service.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 250 €.

Cette subvention sera intégrée à la liste annuelle des bénéficiaires 2016.

### Demande de subvention AIDES

Le Maire informe que l'Association AIDES de Mulhouse sollicite la Commune pour le versement d'une subvention en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de ne pas attribuer de subvention à l'Association AIDES.



## **N° 14 - Motion pour le régime local d'Assurance Maladie d'Alsace- Moselle**

M. le Maire expose que le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la Commune de Mollau souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### Courrier EDF

Le Maire donne lecture d'un courrier d'EDF concernant la Centrale Nucléaire de Fessenheim.

### Vœux

Le Maire donne lecture de la carte de vœux de Monique et Francis SCHIRCK.

### Remerciements

Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de Mme et M. Etienne BOEHM.

### Sécurité routière

Le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention de la Prévention Routière.

### Création de l'Association de Chasse de l'Oelberg

Le Maire informe le Conseil de la création d'une nouvelle association de chasse à Mollau.

### Subventions

Une réunion du Conseil pour la mise en place de critères pour l'octroi des subventions aura lieu le mercredi 9 mars à 19h00.

#### Emploi saisonnier

La Commune ne peut employer des jeunes saisonniers par manque de moyens financiers.

#### Vente de terrain

Le Maire informe l'Assemblée que M. Jean-Baptiste CHIERICATO l'a contacté en vue de vendre un terrain boisé d'environ 30 ares boisé.

#### Enduro Tour 2016

Yves KLEIN fait le compte-rendu de la réunion organisée à la Mairie de Husseren-WG le 16 février dernier avec le Vélo-Club, le Club Vosgien, l'ONF... en vue de la préparation de l'Enduro Tour 2016. Les parcours ont été validés. Cette épreuve cycliste, dont le départ se fera de Mollau, a été programmée le 8 mai (également jour de la Cérémonie de l'Armistice) sans aucune concertation avec la Mairie.

Il est décidé d'organiser rapidement une réunion entre les élus de Mollau et le Vélo Club.

#### Prochains Conseils Municipaux

- 28/04/2016 à 19h00 (Commission finance + CM)
- 30/06/2016 à 19h30
- 15/09/2016 à 19h30

*Clôture de la séance à 22h40.*